

Certificat médical de contre-indication à la vaccination COVID-19

(Article 1 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 et article 13 de la loi n° 2021-1040 du 05 août 2021 relatives à la gestion de la crise sanitaire, article 2-4 du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié et son annexe 2)

Notice

A destination du praticien

Ce certificat est délivré au patient qui présente un des cas de contre-indication à la volume de l'annexe 2 du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié.

Il peut être délivré par tout médecin, généraliste ou spécialiste, inscrit à l'Ordre.

Vous cochez sur le volet 1 du formulaire la situation de contre-indication à la vaccitation COVID-19 qui concerne votre patient.

Vous complétez obligatoirement l'ensemble des rubriques des deux voles. Compris les données d'identification de votre patient.

Le premier volet est destiné au service médical de la caisse de rattachement de votre paient. Il comporte le motif de la contre-indication vaccinale.

Le second volet est destiné au patient. Il ne comporte pas le motif de la re-indication vaccinale.

Les deux volets sont à remettre à votre patient.

Important : dans le cas d'une contre-indication liée à une récompandant etablie par un Centre de Référence Maladies Rares (CRMR) ou un Centre de Compétence Maladies Rares (CCMR) après concertation médicale pluridisciplinaire (avis collégial) de ne pas initier la vaccination contre COVID-19, ce résent formulaire doit obligatoirement émaner du centre de référence compétent (CRMC ou CCM). être adressé au service médical de la caisse de rattachement de votre patient.

A destination du patient

Votre médecin vous remet les deux populaires de ce certificat après avoir constaté l'existence d'une contreindication à la vaccination COVID-12

Ce certificat vous permet de repondre à votre obligation de vaccination prévue par la loi du 5 août 2021 auprès de votre employeur et/ou d'engagar les démarches en vue de la délivrance du passe sanitaire.

Une fois délivré, le par quaixe se valable pour la durée de votre contre-indication médicale.

Vous adressez le premier van le service médical de votre organisme d'assurance maladie dans une enveloppe libre à l'attention de "Monsie. Le Médecin-Conseil".

Ce certifica de pre-indication yaccinale peut être contrôlé par le médecin-conseil de votre organisme d'assurance maladie contrôle prend en compte vos antécédents médicaux, l'évolution de votre situation médicale et du motif de contrôle prend en regard des recommandations formulées par les autorités sanitaires.

Vous conservez cond volet de votre certificat.

Votre organisme d'assurance maladie vous adresse dans les meilleurs délais le certificat COVID-19 avec le OP

Cas particulier d'une contre-indication concernant des personnes souffrant d'une maladie rare :

- La catre-indication à la vaccination contre la COVID-19 peut émaner du Centre de Référence Maladies Rares (CRMR) ou d'un Centre de Compétence Maladies Rares (CCMR). Dans ce cas, c'est le centre qui vous suit qui transmettra ce formulaire complété au service médical de votre caisse de rattachement.
- Votre médecin traitant, peut également contacter la Filière de Santé Maladies Rares correspondante. Si besoin, il pourra solliciter le CRMR/CCMR compétent. Celui-ci rendra son avis sur l'opportunité et l'innocuité de la vaccination contre la COVID-19.



Certificat médical de contre-indication à la vaccination COVID-19

Volet 1 A adresser au service médical

(Article 1 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 et article 13 de la loi n° 2021-1040 du 05 août 2021 relatives à la gestion de la crise sanitaire,

Identification du patient		
N° d'immatriculation ou d'AME :		
Nom: (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage s'il y a lieu)		
Prénom:		
Date de naissance :		
Adresse:	•	
Code postal : Commune :		
Patient soumis à l'obligation de vaccination contre la Covid-19 : oui non		
Identification de l'employeur : (pour les personnes soumises à l'obligation vacci con e la CVID-19)		
Nom, prénom ou dénomination sociale : n° télépho.		
Adresse:		
Code postal : Commune :		
Identification du médecin		
Nom et prénom du médecin :		
Identifiant (n° RPPS):		
N° de la structure (AM, FINESS ou SIRET) :		
N° de téléphone :		
Motif de contre-indication : (cochez obligatoirement une de correspondant à la situation médicale de votre		
patient et join les justificatifs (ecessaires)		
patient et joint les justificatifs récessaires) 1. Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): - Antécédent d'allergie documentée (avis al gologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et		
 Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): - Antécédent d'allergie documentée (avis all gologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polyson les ; - Réaction anaphylaxique au moins de grade reinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la 		
 Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): - Antécédent d'allergie documentée (avis all gologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polyson les ; - Réaction anaphylaxique au moins de grade le treinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. 		
 Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): Antécédent d'allergie documentée (avis all gologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polysor les; Réaction anaphylaxique au moins de grade a treinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. Personnes ayant déjà présenté des épisodes de synarome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); 		
 Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): Antécédent d'allergie documentée (avis all rgologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polyson des ; Réaction anaphylaxique au moins de grade deteinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. Personnes ayant déjà présenté des épisodes de syndrome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); Personnes ayant présenté y a syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria. 		
1. Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): - Antécédent d'allergie documentée (avis all tgologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polyson des ; - Réaction anaphylaxique au moins de grade de tteinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. - Personnes ayant déjà présenté des épisodes de synanome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); - Personnes ayant présenté un syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria. 2. Recommandation médic de no pas initier une vaccination (première dose): - Syndrome inflammatoires des vistemiques pédiatrique (PIMS) post-infection par SARS-CoV-2;		
1. Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): - Antécédent d'allergie documentée (avis allegologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polyson des ; - Réaction anaphylaxique au moins de grade autteinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. - Personnes ayant déjà présenté des épisodes de synarome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); - Personnes ayant présenté un syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria. 2. Recommandation médic de r pas in itier une vaccination (première dose): - Syndrome inflammatoire de statique pédiatrique (PIMS) post-infection par SARS-CoV-2; - Myocardites ou myo-péricare de ssociées à une infection par SARS-CoV-2. 3. Recommandation établie après ertation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose		
1. Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): - Antécédent d'allergie documentée (avis altegologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polysort les ; - Réaction anaphylaxique au moins de grade au teinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. - Personnes ayant déjà présenté des épisodes de synonome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); - Personnes ayant présenté un syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria. 2. Recommandation médic de l pas in itier une vaccination (première dose): - Syndrome inflammatoire de systemique pédiatrique (PIMS) post-infection par SARS-CoV-2; - Myocardites ou myo-péricare de systemique pédiatrique (PIMS) post-infection par SARS-CoV-2. 3. Recommandation établie après de retation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose de vaccin suite de survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin signate de pharmacovigilance (par exemple : la survenue de myocardite, de syndrome		
 Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): Antécédent d'allergie documentée (avis al regologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polyson des; Réaction anaphylaxique au moins de grade en treinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. Personnes ayant déjà présenté des épisodes de syndrome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); Personnes ayant présenté un syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria. Recommandation médic de r pas in itier une vaccination (première dose): Syndrome inflammatoire des societs à une infection par SARS-CoV-2; Myocardites ou myo-péricare des societs à une infection par SARS-CoV-2. Recommandation établie après dertation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose de vaccin suite à survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin suite à survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin signate a système de pharmacovigilance (par exemple : la survenue de myocardite, de syndrome de Guillair d'arré. Recommandation d'arré. Recommandation d'arré. Recommandation d'arré. Recommandation d'arré. Recommandation d'arré.		
 Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): Antécédent d'allergie documentée (avis altégologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polysont les; Réaction anaphylaxique au moins de grade enteinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. Personnes ayant déjà présenté des épisodes de syndrome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); Personnes ayant présenté un syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria. Recommandation médic de r pas initier une vaccination (première dose): Syndrome inflammatoire des sociées à une infection par SARS-CoV-2; Myocardites ou myo-péricare essociées à une infection par SARS-CoV-2. Recommandation établie après ertation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose de vaccin signate exystème de pharmacovigilance (par exemple : la survenue de myocardite, de syndrome de Guillair Parré. Recommande expetible par un Centre de Référence Maladies Rares (CRMR) ou un Centre de Compétence Maladies Rare. CMR) après concertation médicale pluridisciplinaire (avis collégial) de ne pas initier la 		
1. Contre-indications inscrites dans le p sumé des caractéristiques du produit (RCP): - Antécédent d'allergie documentée (avis all gologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polyson res ; - Réaction anaphylaxique au moins de grade en teinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. - Personnes ayant déjà présenté des épisodes de synanome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); - Personnes ayant présenté en syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria. 2. Recommandation médic de roas initier une vaccination (première dose): - Syndrome inflammatoire de systemiqu pédiatrique (PIMS) post-infection par SARS-CoV-2; - Myocardites ou myo-péricare des socie es à une infection par SARS-CoV-2. 3. Recommandation établie après de critation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose de vaccin signate de système de pharmacovigilance (par exemple : la survenue de myocardite, de syndrome de Guillair parré. 4. Recommandation es dablie par un Centre de Référence Maladies Rares (CRMR) ou un Centre de Compétence Maladies Rare de CMR) après concertation médicale pluridisciplinaire (avis collégial) de ne pas initier la vaccination contre de COVID-19.		
1. Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): - Antécédent d'allergie documentée (avis all rigologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polyson les ; - Réaction anaphylaxique au moins de grade la teinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. - Personnes ayant déjà présenté des épisodes de synonome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); - Personnes ayant présenté la syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria. 2. Recommandation médic de rous intiter une vaccination (première dose): - Syndrome inflammatoire la systemique pédiatrique (PIMS) post-infection par SARS-CoV-2; - Myocardites ou myo-péricate la sysociées à une infection par SARS-CoV-2. 3. Recommandation établie après ertation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose de vaccin suite in survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin signate la système de pharmacovigilance (par exemple : la survenue de myocardite, de syndrome de Guillair Parré. 4. Recommandation en tablie par un Centre de Référence Maladies Rares (CRMR) ou un Centre de Compétence Maladies Rare. CMR) après concertation médicale pluridisciplinaire (avis collégial) de ne pas initier la vaccination contre la COVID-19: - Trairement par anticorps monoclonaux anti-SARS-CoV-2;		
1. Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): - Antécédent d'allergie documentée (avis alt gologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polyson es; - Réaction anaphylaxique au moins de grade a treinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. - Personnes ayant déjà présenté des épisodes de synarome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); - Personnes ayant présenté in syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria. 2. Recommandation médic de r pas in tier une vaccination (première dose): - Syndrome inflammatoire et a visteniqu pédiatrique (PIMS) post-infection par SARS-CoV-2; - Myocardites ou myo-péricare, es socir es à une infection par SARS-CoV-2. 3. Recommandation établie après de ertation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose de vaccin suite et survenue d'u effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin signate et système de pharmacovigilance (par exemple : la survenue de myocardite, de syndrome de Guillair forré. 4. Recommant en atablie par un Centre de Référence Maladies Rares (CRMR) ou un Centre de Compétence Maladies Rare et CMR) après concertation médicale pluridisciplinaire (avis collégial) de ne pas initier la vaccination contre. a VID-19. 5. Ca de contre-indicat a médicale temporaire faisant obstacle à la vaccination contre la COVID-19: - Tratement par anticorps monoclonaux anti-SARS-CoV-2; - Myore d'ess ou péricardites d'étiologie non liée à une infection par SARS-CoV-2, survenues antérieurement à la vaccination mais utives.		
1. Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): - Antécédent d'allergie documentée (avis al regologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polyson es ; - Réaction anaphylaxique au moins de gradé en tieinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. - Personnes ayant déjà présenté des épisodes de syndrome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); - Personnes ayant présenté su syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria. 2. Recommandation médic de roas in tier une vaccination (première dose); - Syndrome inflammatoire de systemique pédiatrique (PIMS) post-infection par SARS-CoV-2; - Myocardites ou myo-péricare de socies à une infection par SARS-CoV-2. 3. Recommandation établie après de retation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose de vaccin suite à usureune d'u effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin signance système de pharmacovigilance (par exemple : la survenue de myocardite, de syndrome de Guillair Carré. 4. Recommandation etablie par un Centre de Référence Maladies Rares (CRMR) ou un Centre de Compétence Maladies Rare (CMR) après concertation médicale pluridisciplinaire (avis collégial) de ne pas initier la vaccination contre (OVID-19): - Tranement par anticorps monoclonaux anti-SARS-CoV-2; - Myocardies ou péricardites d'étiologie non liée à une infection par SARS-CoV-2, survenues antérieurement à la vaccination mais utives. - Date de fin d'contre-indication: - La de contre-indication: - La de		
1. Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): - Antécédent d'allergie documentée (avis alt gologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polyson es; - Réaction anaphylaxique au moins de grade a treinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. - Personnes ayant déjà présenté des épisodes de synarome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); - Personnes ayant présenté in syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria. 2. Recommandation médic de r pas in tier une vaccination (première dose): - Syndrome inflammatoire et a visteniqu pédiatrique (PIMS) post-infection par SARS-CoV-2; - Myocardites ou myo-péricare, es socir es à une infection par SARS-CoV-2. 3. Recommandation établie après de ertation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose de vaccin suite et survenue d'u effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin signate et système de pharmacovigilance (par exemple : la survenue de myocardite, de syndrome de Guillair forré. 4. Recommant en atablie par un Centre de Référence Maladies Rares (CRMR) ou un Centre de Compétence Maladies Rare et CMR) après concertation médicale pluridisciplinaire (avis collégial) de ne pas initier la vaccination contre. a VID-19. 5. Ca de contre-indicat a médicale temporaire faisant obstacle à la vaccination contre la COVID-19: - Tratement par anticorps monoclonaux anti-SARS-CoV-2; - Myore d'ess ou péricardites d'étiologie non liée à une infection par SARS-CoV-2, survenues antérieurement à la vaccination mais utives.		
1. Contre-indications inscrites dans le r sumé des caractéristiques du produit (RCP): - Antécédent d'allergie documentée (avis al gologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polyson res ; - Réaction anaphylaxique au moins de grade un treinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. - Personnes ayant déjà présenté des épisodes de synarome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); - Personnes ayant présenté un syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria. 2. Recommandation médic de 1 soas initier une vaccination (première dose): - Syndrome inflammatoire un systèmique pédiatrique (PIMS) post-infection par SARS-CoV-2; - Myocardites ou myo-péricare, un syoci es à une infection par SARS-CoV-2. 3. Recommandation établie après un criation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose de vaccin suite in survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin suite in survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin suite in survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin suite in survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin suite in survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin suite in survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin suite in survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin suite in a retable par un Centre de Référence Maladies Rares (CRMR) ou un Centre de Compétence Maladies Rares (CMR) après concertation médicale pluridisciplinaire (avis collégial) de ne pas initier la vaccination contre indicat n médicale temporai		
1. Contre-indications inscrites dans le v sumé des caractéristiques du produit (RCP): - Antécédent d'allergie documentée (avis al regologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polysors les; - Réaction anaphylaxique au moins de grade reteinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 posée après expertise allergo. - Personnes ayant déjà présenté des épisodes de synorome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen); - Personnes ayant présenté na syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria. 2. Recommandation médic de rosa in tier une vaccination (première dose): - Syndrome inflammatoire consistenique pédiatrique (PIMS) post-infection par SARS-CoV-2; - Myocardites ou myo-péricare consocie sà une infection par SARS-CoV-2. 3. Recommandation établie après certation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose de vaccin signate avec survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin signate, système de pharmacovigilance (par exemple : la survenue de myocardite, de syndrome de Guillair Carré. 4. Recommante, contable par un Centre de Référence Maladies Rares (CRMR) ou un Centre de Compétence Maladies Rare (CRMR) après concertation médicale pluridisciplinaire (avis collégial) de ne pas initier la vaccination contre. (VID-19). 5. Can de contre-indicate en médicale temporaire faisant obstacle à la vaccination contre la COVID-19: - Tratteste sur l'honneur l'exactitude des éléments médicaux sus-cités d'étiologie non liée à une infection par SARS-CoV-2, survenues antérieurement à la vaccination mais utives. - Date et signature du médecin - Tratteste sur l'honneur l'exactitude des éléments médicaux sus-cités		

La mise à disposition par l'Assurance Maladie de votre passe vaccinal attestant d'une contre-indication à la vaccination contre le COVID-19 nécessite le traitement de vos données. La mise à disposition par l'Assurance Maladie de votre passe vaccinal attestant d'une contre-indication à la vaccination contre le COVID-19 nécessite le traitement de vos données. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de limitation aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent auprès du Directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement en contactant le ou la délégué(e) à la protection des données. Pour en savoir plus sur le traitement des données, rendez-vous sur le site d'information www.ameli.fr.

L'établissement et l'usage d'un faux certificat de statut vaccinal ou d'un faux certificat médical de contre indication à la vaccination contre le COVID-19 sont punis conformément au chapitre ler du titre IV du livre IV du code pénal.

Lorsqu'une procédure est engagée à l'encontre d'un professionnel de santé concernant l'établissement d'un faux certificat médical de contre-indication à la vaccination COVID-19, le procureur de la République en informe, le cas échéant, le conseil national de l'ordre duquel le professionnel relève.



Certificat médical de contre-indication à la vaccination COVID-19

Volet 2 A destination du patient

(Article 1 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 et article 13 de la loi n° 2021-1040 du 05 août 2021 relatives à la gestion de la crise sanitaire, article 2-4 du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié et son annexe 2)

Identification du patient			
N° d'immatriculation ou d'AME :			
Nom:			
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénom:			
Date de naissance :			
Adresse:			
Code postal : Commune :			
	Y		
► Identification de l'employeur : (pour les personnes soumis	es à l'obligation vacci con « la Cèvid-19)		
Nom, prénom ou dénomination sociale :	n° télépha		
e.mail : Adresse :			
Code postal: Commune:	<u> </u>		
Identification du médecin			
Nom et prénom du médecin :			
Identifiant (n° RPPS):			
N° de la structure (AM, FINESS ou SIRET) :			
N° de téléphone :			
Cachet du médecin	Date et signature du médecin "J'atteste sur l'honneur l'exactitude des éléments médicaux sus-cités" Le		

La mise à disposition par l'Assurance Maladie de votre passe vaccinal attestant d'une contre-indication à la vaccination contre le COVID-19 nécessite le traitement de vos données.

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de limitation aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent auprès du Directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement en contactant le ou la délégué(e) à la protection des données. Pour en savoir plus sur le traitement des données, rendez-vous sur le site d'information www.ameli.fr.

L'établissement et l'usage d'un faux certificat de statut vaccinal ou d'un faux certificat médical de contre indication à la vaccination contre le COVID-19 sont punis conformément au chapitre ler du titre IV du livre IV du code pénal.

Lorsqu'une procédure est engagée à l'encontre d'un professionnel de santé concernant l'établissement d'un faux certificat médical de contre-indication à la vaccination COVID-19, le procureur de la République en informe, le cas échéant, le conseil national de l'ordre duquel le professionnel relève.